

DISCUSSION DE LA COMMUNICATION DE M. VERVAECK  
SUR LA TAILLE EN BELGIQUE (1).

M. Houzé. — M. le Dr Vervaeck a repris la question de la taille en Belgique, afin d'avoir une base de comparaison d'époque récente pour les recherches qu'il poursuit chez les détenus des prisons.

Dans le chapitre I, M. Vervaeck parle de la taille en général d'une manière trop succincte; il néglige des travaux qui font autorité, comme ceux de Godin et de Deniker.

Par contre, notre collègue accorde une importance prépondérante à un travail publié, en 1907, par M. Wiazemsky: *Influence des différents facteurs sur la croissance du corps humain*.

Quand ce livre est arrivé, il y a deux ans, à l'Institut de sociologie Solvay, je n'ai pas été seul à constater, dès les premières pages, que le prince russe n'avait pas les connaissances nécessaires pour mener à bien une étude de cette envergure; il manque de sens critique et accepte les opinions d'un grand nombre d'auteurs sans les discuter. Il ne connaît pas l'anthropologie ethnique de son pays et parle couramment de race russe, ce qui est une hérésie.

Dans l'immense empire qu'est la Russie, il y a des types humains nombreux dont les caractères physiques, et en particulier la taille, présentent des variations étendues; les travaux d'Anoutchine, de Malief, etc., auraient dû servir de point de départ à ses recherches, car la première question à résoudre était l'origine des sujets examinés. Or, M. Wiazemsky avoue qu'il n'a pas *démêlé* la provenance et qu'il a classé les individus selon la religion orthodoxe, ce qui est pour lui une garantie suffisante!

J'aime à croire que cette classification ne satisfait pas notre collègue M. Vervaeck.

M. Wiazemsky a mesuré 1,800 sujets; mais il ne donne jamais le nombre dont se composent les séries qu'il compare et sur lesquelles il a bâti ses lois. Il passe en revue la taille aux différents âges scolaires, ainsi que le périmètre thoracique, l'indice céphalique, etc. Pour ce dernier, il ne donne pas les chiffres: il appelle ceux-ci brachycéphales, ceux-là subbrachycéphales (*sic*), sans nous dire sur quelle division il s'appuie, ni quel procédé il a suivi pour relever les mesures céphaliques.

M. Wiazemsky, qui étudie l'influence des différents facteurs, met la race sous la rubrique du facteur social!

L'auteur compare les mesures et le développement des élèves bons et mauvais, des élèves appliqués et des élèves de mauvaise conduite; ces derniers ont une croissance plus précoce, leur périmètre thoracique est plus grand, non seulement d'une manière relative, mais il reste, au terme du développement scolaire, au-dessus de celui des élèves sages et appliqués. Si l'on prenait au sérieux les énormités qu'il imprime, il faudrait retourner l'antique adage et dire: *Mens insana in corpore sano*.

La lecture de ces pages a évoqué en nous le souvenir des bonnes années passées sur les bancs de l'école ; nous avons encore devant les yeux ces condisciples graves, sages, tranquilles, vieillots, plutôt malingres, souvent sournois, qui, chaque année, enlevaient toutes les récompenses décernées à leur constante application. Quel contraste avec les potaches turbulents, généralement robustes, d'allure plus franche et plus masculine, en quête de niches que n'enrayaient ni pensums, ni retenues !

Or, voulez-vous savoir comment le prince russe s'exprime à leur égard ? « La mauvaise conduite, dit-il page 46, représente, pour ainsi dire, la photographie *diminuée* (sic) de la criminalité, étant, comme cette dernière, la violation des usages, des règles et des droits. »

N'en déplaise à M. Wiazemsky, qui ne s'exprime peut-être pas bien en français, la plupart des élèves figés sur leurs bancs ont été laissés en route pendant les étapes universitaires, dépassés par les rebelles d'antan.

Enfin, dans sa conclusion, M. Wiazemsky nous apprend sincèrement que le matériel à l'aide duquel il a formulé ses lois de croissance a été colligé en groupant les mensurations que donne la majorité des cas et en écartant celles qui s'éloignent du maximum de fréquence.

Je vous prie de m'excuser de m'être arrêté aussi longtemps sur l'œuvre de M. Wiazemsky, dont notre collègue, M. Vervaeck, a reproduit les lois mort-nées qui reposent sur une erreur fondamentale de statistique.

Seuls, les travaux de Manouvrier et de son digne élève P. Godin, ainsi que ceux de Stratz, peuvent être consultés avec fruit au sujet de la croissance du corps. Dans son ouvrage, Godin a le grand mérite d'avoir suivi les mêmes sujets pendant la période pubertaire.

Dans le chapitre II de sa communication, M. Vervaeck traite de la taille en Belgique et il insiste, à différentes reprises, sur la catégorie des très petites tailles ; il dit que la corrélation que nous avons signalée entre elles et les exemptions pour faiblesse de complexion et infirmités est erronée.

Ce rapport a été observé ailleurs qu'en Belgique et signalé par Jacques Bertillon dans deux mémoires très documentés parus en 1885, l'un à l'article « Taille » du dictionnaire de Dechambre, l'autre sur la « Taille en France » dans le *Bulletin de la Société de statistique de Paris*.

Jacques Bertillon rappelle que la Société de statistique des Pays-

Bas a constaté dans les provinces de Drenthe, d'Over-Yssel et de Brabant, qu'un grand nombre de petites tailles coïncidaient avec des régions étendues de terrains improductifs infestés de malaria.

De même Kummer a publié, dans l'*Annuaire du Bureau fédéral de statistique de la Suisse*, un travail très substantiel, dans lequel il observe qu'une petite taille s'accompagne souvent de constitution chétive et même, ce qui est plus exceptionnel, d'un périmètre thoracique insuffisant.

On voit donc que les observations de Meynne sur lesquelles je me suis appuyé ne sont pas isolées et que, en Belgique, aux époques troublées par des crises économiques, par la famine et des épidémies meurtrières, il y avait un rapport très manifeste entre les exemptions pour petites tailles et celles pour faible complexion, infirmités et états morbides divers.

Depuis lors, les conditions économiques et les mesures d'hygiène plus répandues ont agi sur toutes les catégories de tailles; celle des très petites tailles a diminué et la taille moyenne s'est relevée en Belgique comme dans tous les pays où des recherches comparées ont été faites.

La taille moyenne s'élevait déjà quand a paru mon étude en 1888 et elle a continué à augmenter très lentement.

Notre collègue dit que les individus dont la taille est au-dessous de 1<sup>m</sup>55 sont bien portants dans la proportion de 80 %; dans mon travail, j'ai signalé que les petits ont un périmètre thoracique relativement supérieur à celui des grands. Mais suffit-il, pour être valide, d'avoir la poitrine bien développée? Les sujets exemptés pour défaut de taille ont-ils été examinés et la proportion de 80 % d'hommes valides repose-t-elle sur un examen complet?

Si la suppression des très petites tailles élève la moyenne de la taille, ce qui est incontestable, nous maintenons cependant que dans les pays du nord de l'Europe, cette catégorie ne présente qu'une importance négligeable *au point de vue ethnique*.

Dans le midi, au contraire, les très petites tailles ont une signification, puisque la taille moyenne est moins élevée.

Quant aux sujets qui se trouvent aux deux extrémités de la courbe des tailles, M. Vervaeck est d'accord avec nous : le nanisme et le gigantisme sont pathologiques.

J'ai montré, après d'autres, et en confirmant leurs recherches, que dans la catégorie numériquement importante des tuberculeux héréditaires, la taille moyenne est plus haute que celle du milieu ethnique dont ils dépendent.

La lecture de ces pages a évoqué en nous le souvenir des bonnes années passées sur les bancs de l'école ; nous avons encore devant les yeux ces condisciples graves, sages, tranquilles, vieillots, plutôt malingres, souvent sournois, qui, chaque année, enlevaient toutes les récompenses décernées à leur constante application. Quel contraste avec les potaches turbulents, généralement robustes, d'allure plus franche et plus masculine, en quête de niches que n'enrayaient ni pensums, ni retenues !

Or, voulez-vous savoir comment le prince russe s'exprime à leur égard ? « La mauvaise conduite, dit-il page 46, représente, pour ainsi dire, la photographie *diminuée* (sic) de la criminalité, étant, comme cette dernière, la violation des usages, des règles et des droits. »

N'en déplaise à M. Wiazemsky, qui ne s'exprime peut-être pas bien en français, la plupart des élèves figés sur leurs bancs ont été laissés en route pendant les étapes universitaires, dépassés par les rebelles d'antan.

Enfin, dans sa conclusion, M. Wiazemsky nous apprend sincèrement que le matériel à l'aide duquel il a formulé ses lois de croissance a été colligé en groupant les mensurations que donne la majorité des cas et en écartant celles qui s'éloignent du maximum de fréquence.

Je vous prie de m'excuser de m'être arrêté aussi longtemps sur l'œuvre de M. Wiazemsky, dont notre collègue, M. Vervaeck, a reproduit les lois mort-nées qui reposent sur une erreur fondamentale de statistique.

Seuls, les travaux de Manouvrier et de son digne élève P. Godin, ainsi que ceux de Stratz, peuvent être consultés avec fruit au sujet de la croissance du corps. Dans son ouvrage, Godin a le grand mérite d'avoir suivi les mêmes sujets pendant la période pubertaire.

Dans le chapitre II de sa communication, M. Vervaeck traite de la taille en Belgique et il insiste, à différentes reprises, sur la catégorie des très petites tailles ; il dit que la corrélation que nous avons signalée entre elles et les exemptions pour faiblesse de complexion et infirmités est erronée.

Ce rapport a été observé ailleurs qu'en Belgique et signalé par Jacques Bertillon dans deux mémoires très documentés parus en 1885, l'un à l'article « Taille » du dictionnaire de Dechambre, l'autre sur la « Taille en France » dans le *Bulletin de la Société de statistique de Paris*.

Jacques Bertillon rappelle que la Société de statistique des Pays-

Parmi les auteurs qui se sont occupés des proportions du corps, M. Vervaeck analyse le travail de M. Regnault, que nous regardons comme une mauvaise copie de l'étude de Manouvrier sur la macroskélie et la microsclélie; au lieu d'employer des mots dérivés du grec, l'auteur se sert de termes empruntés au latin : type longiligne et type bréviligne, connus depuis longtemps.

Les différents types de croissance ont une importance considérable pour l'étude des proportions du corps. L'euryplastie et la macroplastie constituent des types morphologiques très caractérisés, commandés fort probablement par la longueur de la moelle.

Nous ne sommes pas d'accord avec M. Vervaeck au sujet des cas qui lui paraissent constituer des exceptions aux lois des proportions des membres. Il cite des sujets dont la taille dépasse 1<sup>m</sup>78 et qui ont un développement exagéré du tronc avec membres supérieurs et inférieurs courts. Ce cas rentre, au contraire, très nettement dans le type brachyskèle, qui peut avoir une stature élevée.

Il n'y a rien d'anormal dans ce cas, pas plus que dans le suivant : tronc fort petit, avec membres inférieurs énormes; cela relève de la macrosclélie.

Ces faits se rencontrent dans toutes les séries nombreuses de tailles et caractérisent des types de croissances dont ils sont l'expression la plus discordante, hypermicroskélie d'un côté, hypermacrosclélie de l'autre.

Dans le chapitre II de son étude, M. Vervaeck, abordant la question de la taille en Belgique, insiste sur le fait déjà démontré que la taille moyenne des conscrits valides n'est pas celle de l'ensemble de la population; tous ceux qui ont fait des recherches sur la taille au point de vue ethnologique savent qu'ils n'ont fourni que des indications largement suffisantes pour établir la proportionnalité des types d'une région à une autre.

A aucun endroit de notre travail de 1888, nous n'avons eu la prétention d'appliquer à toute la population belge la moyenne relevant d'une catégorie d'individus sélectionnés par la conscription.

La taille masculine s'élève après l'âge d'incorporation militaire; sa hauteur maximum n'est atteinte que vers 35 ans, d'après les recherches déjà anciennes de Gould; celles-ci sont applicables aux États-Unis d'Amérique, mais ne peuvent être admises en Europe, car les travaux de Baxter et de Bowditch ont montré que la taille

des descendants de toutes les populations d'origine européenne s'accroît dans le milieu nord-américain.

Les calculs de M. Vervaeck basés sur ceux de Topinard et d'autres pour arriver à la stature moyenne en Belgique, n'ont pas la valeur rigoureuse qu'il leur attribue et ne peuvent servir d'échelle de comparaison aux recherches qu'il poursuit.

Deniker a fait une étude comparée de la taille d'après les statistiques militaires, et il s'est servi de ces données pour calculer la taille approchée de l'ensemble des populations européennes.

Ce travail, dont les conclusions se trouvent dans *The Huxley memorial Lecture for 1904*, traite du calcul à faire pour arriver, par les moyennes publiées sur les soldats incorporés, à évaluer la taille moyenne au terme de la croissance. Ces approximations sont tout à fait satisfaisantes et suffisamment établies pour montrer la distribution et le pourcentage des types ethniques, mais elles sont loin d'être assez rigoureuses pour servir de tables de comparaison aux recherches d'anthropologie criminelle.

Après avoir discuté longuement les conditions spéciales des statistiques militaires, Deniker a conclu : 1° qu'il faut ajouter un centimètre à la taille moyenne quand elle est donnée d'après les mesures relevées sur tous les conscrits, y compris ceux qui ont une taille au-dessous du minimum réglementaire et qui sont âgés de 20 à 21 ans ; 2° qu'il ne faut rien ajouter à la taille moyenne quand elle est donnée d'après les mesures prises sur les *incorporés* dont la taille est au-dessus du minimum établi.

M. Vervaeck donne le tableau de la répartition des tailles moyennes provinciales pour la période 1902-1904 et, après avoir constaté les différences qu'elles présentent avec celles que j'ai publiées il y a vingt-cinq ans, il nous dit qu'il ignore si ces changements reconnaissent pour cause les fluctuations assez fréquentes de la taille moyenne d'un pays sous l'influence de causes économiques et pathologiques ou si elles tiennent à des méthodes de calcul différentes.

Une des causes de ces différences repose sur un procédé statistique inadmissible employé par notre collègue ; ainsi, pour arriver à la conclusion que la taille moyenne des provinces wallonnes, sauf le Hainaut, est légèrement supérieure à celle des deux Flandres, il supprime toute une province wallonne sous prétexte qu'elle se trouve dans des conditions spéciales. Moi, au contraire, j'ai opposé la moyenne de taille de toute la zone wallonne à celle de toute la zone flamande, tout en signalant les causes extraethniques de

l'abaissement de la taille; chaque province, chaque canton, chaque commune présente des divergences dues à des facteurs sans aucun rapport avec le module de la race.

Je rappelle à M. Vervaeck un travail fort instructif : *Les migrations de la population belge* (1), publié il y a dix ans par Jacquart. Ce sont les Flandres qui présentent le minimum de salaire, un nombre considérable d'émigrants, le maximum de toutes les provinces. Que dirait M. Vervaeck si je supprimais d'un trait de plume les Flandres à cause des conditions économiques qui agissent sur elles?

Les conclusions de mon étude sur la taille publiée en 1888 sont confirmées par les chiffres mêmes de M. Vervaeck, mais en réintégrant le Hainaut dans la moyenne des provinces wallonnes auxquelles il appartient par la taille, par l'indice céphalique, la couleur des yeux et des cheveux.

Le travail de M. Vervaeck est une statistique des tailles à une époque récente, sans aucune discussion sur le terrain ethnologique. Celui que j'ai publié, au contraire, n'a eu pour but que d'éclairer l'ethnogénie de notre pays. La statistique rectifiée de M. Vervaeck est la confirmation de nos conclusions : les Flamands sont plus grands que les Wallons. Les écarts sont bien minimes, presque insignifiants; mais quand on oppose les provinces des deux zones qui présentent le maximum d'écart, le Limbourg et le Hainaut, la différence ethnique est accentuée.

Si certaines provinces wallonnes ont une moyenne de taille plus élevée que celles de certaines provinces flamandes, cela dépend de conditions extraethniques.

Plus j'ai avancé du reste dans mes recherches, moins j'ai attaché d'importance au facteur race sur la stature et les proportions du corps. « La plupart des ouvriers commencent leurs métiers pendant les années de croissance; durant cette période, il faut une alimentation suffisante pour réparer les pertes de l'organisme et faire face à son accroissement : ration d'entretien et ration de croissance. S'il n'y a que ration d'entretien, les proportions de l'individu restent petites. » J'extrais ce passage de mon mémoire *L'Aryen et l'Anthroposociologie*, 1906.

Du reste, à ceux qui nient l'influence prépondérante du milieu, la carte des arrondissements de Paris, dressée par Jacques Bertillon

---

(1) *Revue sociale catholique*, octobre 1899.

et complétée par Manouvrier, montre l'action de la misère et du bien-être qui se traduit en gammes de tailles; celles-ci s'échelonnent des quartiers pauvres aux quartiers riches. Les gens les mieux nourris sont le plus développés physiquement et intellectuellement; ils sont moins atteints par les maladies et celles-ci sont moins meurtrières. L'insuffisance nutritive empêche l'individu de se développer selon le module ethnique dont il relève.

L'écart des tailles moyennes est plus étendu entre les différents arrondissements de Paris que celui des moyennes régionales de la France.

M. Vervaeck a noté la taille sur les candidats surveillants des prisons, qui doivent avoir un minimum 1<sup>m</sup>65. Il nous dit que ces sujets se trouvent dans des *conditions anthropologiques identiques*. Les tailles ont-elles été sériées selon la provenance ethnique? Ont-elles été groupées par localité d'origine?

Si ces conditions n'ont pas été remplies d'une manière rigoureuse, les séries ne peuvent être utilisées; elles n'ont aucune valeur comparative surtout au point de vue des recherches que poursuit notre collègue.

Voici un exemple qui montre le bien-fondé de mon objection: j'ai communiqué, à la séance du 25 janvier 1897 de notre Société, les résultats de mon enquête anthropologique sur le village de Mendonck.

La taille moyenne de 52 hommes de 20 à 50 ans est de 1<sup>m</sup>703, minimum 1<sup>m</sup>570, maximum 1<sup>m</sup>850.

La taille moyenne de la Flandre orientale où se trouve Mendonck était dans mon relevé de 1<sup>m</sup>656, nombre identique à celui que donne M. Vervaeck, vingt ans après. Voici les différences énormes que j'ai constatées en comparant les chiffres de la province et de la commune pour les différentes catégories de tailles:

*Proportion pour cent.*

|                    | 155 à 160 | 161 à 165 | 166 à 170 | 171 à 180 | 180 et au-dessus. |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Flandre orientale. | 15.63     | 29.87     | 31.76     | 21.22     | 0.70              |
| Mendonck . . .     | 7.36      | 11.53     | 28.84     | 44.23     | 7.76              |

On voit que la taille moyenne de la population masculine de Mendonck dépasse de beaucoup celle que le calcul de M. Vervaeck assigne à la stature parvenue au terme de son accroissement.

C'est à cause de ces différences énormes que jamais je ne me suis laissé aller à des recherches d'anthropométrie criminelle, que je considère comme impossibles.

Je suis d'accord avec Manouvrier, le regretté Charles Féré et la plupart de ceux qui ont pris part aux discussions des Congrès d'anthropologie criminelle, en répétant : pour qu'un caractère anatomique quelconque puisse être comparé chez des détenus et des gens sans casier judiciaire, il faut que les deux séries d'individus soient de la même localité, et, s'il s'agit de la taille, il est nécessaire de classer les individus comparés d'après leur âge.

Si ces conditions ne sont pas rigoureusement remplies, les prétendus caractères de criminalité peuvent n'être que les variétés d'un type de croissance ou d'un type ethnique.

Avant de relever les caractères dits anormaux sur des séries de délinquants, il faudrait faire le pourcentage des mêmes caractères sur des séries de gens qui n'ont pas de casier judiciaire; à ce propos, je rappelle à mon collègue, que la fossette vermiennne qui avait été signalée chez les criminels a été trouvée plus fréquente par Féré chez les pensionnaires de Bicêtre, qui ne peuvent être admis à cet hospice que s'ils n'ont jamais subi aucune condamnation.

M. Vervaeck a représenté par une courbe l'échelle des tailles d'un nombre considérable de miliciens, et il lui semble qu'elle est en contradiction avec la courbe en cloche, la courbe binomiale de Quetelet, à cause de l'irrégularité de sa partie décroissante; le nombre des tailles de 1<sup>m</sup>70 dépasse celui des tailles de 1<sup>m</sup>69 et que, dans certaines levées, la fréquence des tailles de 1<sup>m</sup>71 est plus accusée encore que celle de la taille de 1<sup>m</sup>69.

Ces irrégularités ne sont pas en contradiction avec les données de Quetelet; elles sont dues au mélange d'individus hétérogènes.

La courbe ascendante est régulière jusqu'à 1<sup>m</sup>65, parce que les sujets appartiennent à un type ethnique de petite taille relativement homogène; la courbe descendante est composée de métis du type précédent, croisé avec des sujets de haute taille; s'il y a un culmen à la taille de 1<sup>m</sup>70 ou à celle de 1<sup>m</sup>71, cela signifie que dans le groupe des individus du type de haute taille, le type ethnique reparaît sans mélange.

C'est ce que Quetelet (\*) a dit lui-même : « Le désaccord ne provient que de ce qu'on mêle des choses hétérogènes, des hommes de

---

(\*) Lettres sur les probabilités, lettre XXI.

racés différentes et qui ont des lois différentes de développement. »

Parmi les types hétérogènes qui rendent la courbe binomiale irrégulière, il en est deux au moins que toutes mes recherches ont dégagés : le type néolithique de petite taille, à tête arrondie, que l'on retrouve dans toutes les provinces, mais surtout dans les provinces wallonnes, et le type de Hallstatt, de haute taille, à tête allongée, répandu dans toutes les parties du pays, mais plus fréquent dans les provinces flamandes.

Telles sont les observations et les objections principales que j'oppose aux diverses conclusions de notre distingué collègue.

M. VERVAECK. — Les observations que vient de présenter M. le Prof<sup>r</sup> Houzé, au sujet de ma communication, sont de deux ordres : les unes concernent les conclusions de mes recherches personnelles, les autres s'adresseraient plus exactement aux auteurs dont j'ai sommairement analysé les travaux dans la première partie de mon étude sur la taille en Belgique.

Mon honoré collègue estime que cette analyse néglige des auteurs qui font autorité en la matière et que j'accorde une importance excessive à des ouvrages dont il conteste la valeur anthropologique. Je lui répondrai que je n'ai pas eu la prétention de faire le résumé, encore moins d'apprécier le caractère scientifique de tous les travaux sur la taille humaine parus en ces vingt-cinq dernières années; je me suis borné, au cours de mes recherches bibliographiques, à noter les choses essentielles et les aperçus originaux, susceptibles d'offrir quelque intérêt au point de vue où je me plaçais pour étudier les conditions anthropologiques de la taille en Belgique. Comme M. Houzé, j'accorde une importance primordiale aux recherches anthropométriques de Godin, qui peuvent être citées comme un modèle de précision scientifique, et au travail remarquable de Deniker sur la taille en Europe.

Je ne suivrai pas M. Houzé dans son œuvre de démolition de l'ouvrage du prince Wiazemsky; je respecte son opinion, mais me permets d'être d'un autre avis. J'estime que les publications successives de cet auteur, qui s'est assigné pour tâche d'étudier les différentes nationalités du monde slave, méritent mieux que l'appréciation sévère de notre collègue. Et puisqu'il a raillé l'auteur russe pour avoir recherché les relations qui peuvent exister entre le développement de la taille et les influences d'ordre psychique : influence des facultés intellectuelles, de la dégénérescence et de la conduite des élèves, tant au point de vue

de la discipline scolaire qu'au point de vue de leurs rapports avec leurs compagnons, je lui dirai que la fréquentation scolaire peu fructueuse se retrouve dans l'histoire de beaucoup de délinquants, de dégénérés et de vagabonds, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit un facteur étiologique de leur état de criminalité. D'autre part, les statistiques étrangères d'anthropologie criminelle (il n'existe pas en Belgique de statistiques d'ensemble relatives aux délinquants) démontrent la fréquence des tailles extrêmes chez les criminels, les vagabonds et les anormaux en général.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur nos divergences d'opinion au sujet des travaux d'anthropologie générale, et j'en viens aux critiques adressées à mes conclusions relatives à la taille en Belgique.

Reprenant la question des très petites tailles, que M. Houzé n'avait pas comprises dans sa statistique, comme étant d'ordre pathologique, mon distingué collègue constate qu'en d'autres pays on a établi certaines corrélations entre l'exiguïté de la stature et les exemptions pour faiblesse de complexion et pour infirmités. L'exemple des Pays-Bas ne prouve que la fréquence des petites tailles dans les régions où règne la malaria, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Pour des causes de débilitation physique, déjà mises en évidence par mon honoré contradicteur, le même fait s'observe dans le Hainaut; or, ce n'est pas dans cette province que se constate le plus d'exemptions pour défaut de taille; elles sont, en général, plus fréquentes dans les provinces d'Anvers, de Liège, dans le Brabant et certaines régions de la Flandre.

Au surplus, quoi qu'il en soit chez nos voisins, mes recherches ont démontré qu'il n'existe en Belgique aucune relation constante entre le défaut de taille et l'infirmité corporelle. Non seulement, d'après les statistiques militaires, il n'y a aucune relation entre la proportion des exemptions pour défaut de taille et celle des exemptions pour faiblesse constitutionnelle et infirmités, mais on ne constate que rarement l'existence de ces causes d'infériorité physique chez les conscrits trop petits pour être incorporés; d'autre part, mes recherches sur les sujets examinés au Conseil de revision ont abouti à la conclusion que 80 % au moins des hommes de taille inférieure à 1<sup>m</sup>55 sont normalement constitués et que 50 % d'entre eux pourraient être incorporés sans aucun inconvénient.

Quant à l'erreur qui résulte de la négligence des très petits dans le calcul de la taille moyenne, erreur peu importante dans les pays du Nord, d'après M. Houzé, je crois avoir établi qu'elle était de

5 millimètres pour les levées qu'il avait étudiées, et de 3 à 4 millimètres pour les années 1902 à 1906.

Notre désaccord résulte en la circonstance de ce que, ayant étudié *par sériation* la catégorie des très petites tailles, rejetées en bloc par M. Houzé comme n'étant pas normales, j'ai pu constater que seules les tailles inférieures à 1<sup>m</sup>51 ont une origine pathologique évidente ; la série des tailles comprises entre 1<sup>m</sup>51 et 1<sup>m</sup>55 (88 % des cas de défaut de taille) n'offre pas un pourcentage de faibles et de malades supérieur à celui des séries de tailles dépassant 1<sup>m</sup>55.

M. Houzé estime que mes calculs, pour arriver à déterminer la taille moyenne de l'ensemble de la population en Belgique, n'ont pas la valeur rigoureuse exigée pour que ces chiffres puissent servir de base à une comparaison avec la taille des délinquants belges ; il s'appuie sur d'intéressantes recherches ethnologiques de Deniker sur la taille en Europe, dont l'exposé le plus récent a été fait au Congrès de Lyon (1).

Deniker a étudié la taille de toutes les populations européennes, sauf celles de l'Allemagne du Nord et de quelques régions des Balkans ; d'après ses statistiques, qui portent sur un nombre énorme de sujets de toutes races, la taille moyenne des incorporés est sensiblement égale à celle de l'ensemble de la population, tandis que celle des conscrits, avant toute sélection médicale, lui est inférieure d'un centimètre environ. Rien ne démontre, en principe, que cette donnée, établie pour la taille moyenne européenne, soit tout à fait exacte pour la population belge ; des divergences régionales peuvent se produire pour des causes diverses et l'analyse détaillée des statistiques européennes le prouve. D'après mes recherches, il en est ainsi pour la Belgique ; il est nécessaire d'y insister : mon opinion se base sur les résultats d'une série d'enquêtes faites chez les conscrits belges aux différentes étapes de l'examen médical approfondi, qui aboutit par éliminations successives à constituer le contingent d'hommes incorporés. Signalons aussi une différence importante entre les éléments des statistiques de Deniker et ceux que j'ai utilisés ; les levées belges se composent de miliciens et volontaires, âgés de 19 à 20 ans, dans

---

(1) *La taille en Europe*, J. Deniker. (CONGRÈS DE LYON, 1906. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.) Paris 1908.

*La taille en Europe*, 1<sup>er</sup> supplément. *Les Finno-Ougriens*, J. Deniker. (CONGRÈS DE CLERMONT-FERRAND, 1908.) Paris, 1909.

une proportion dépassant 30 %, tandis que les relevés anthropométriques de Deniker portent sur des incorporés *de 20 à 21 ans* ; il n'est donc pas étonnant que, contrairement à Deniker, je sois arrivé à conclure qu'en Belgique la taille moyenne de l'ensemble de la population dépasse celle des conscrits aptes au service.

Cette divergence s'explique du reste par des conditions d'observation différentes : âge non identique, minimum de taille variable, présence de volontaires très jeunes, sévérité inégale des examens médicaux en raison des exigences différentes des autorités militaires. On ne peut, pour ces raisons, appliquer à la Belgique en particulier des lois et des moyennes parfaitement exactes pour l'ensemble de l'Europe, et permettant surtout d'établir des approximations tout à fait satisfaisantes pour montrer la distribution des types ethniques. C'est le motif pour lequel, en restant sur le terrain où je me suis placé pour étudier par sériation les conscrits, les incorporés et les exemptés du service militaire, je crois être en droit de considérer comme une base certaine de comparaison avec la taille des délinquants et vagabonds, les résultats de mes calculs sur la taille moyenne des Belges sans casier judiciaire.

M. Houzé semble croire que mes recherches sur les variations de la taille moyenne dans nos différentes provinces aboutissent à la conclusion que la taille des Flamands n'est pas supérieure à celle des Wallons.

En réalité, je ne me suis pas arrêté à cette comparaison dont l'intérêt est surtout ethnique ; je rappelle à mon distingué collègue que je n'ai envisagé, dans mes recherches de documentation sur les conditions anthropologiques de la taille en Belgique, que le seul point de vue statistique, en vue de faciliter mes recherches ultérieures chez les délinquants belges. M. Houzé, qui a parfaitement établi l'ethnologie de nos populations, s'est placé, dans ses recherches sur la taille en Belgique, à un point de vue très différent, et c'est la raison essentielle des légères divergences rencontrées dans nos conclusions.

Je n'ai pas établi de comparaison entre la taille moyenne de la Wallonie et celle de l'ensemble du pays flamand en raison précisément de l'inégalité d'influence ethnique qui se constate dans les quatre provinces du nord de la Belgique ; ce facteur ethnique se trouve aussi très inégalement réparti dans la région wallonne. C'est pour un motif analogue, l'action débilatante exercée

sur le développement de la taille par les conditions du travail industriel et minier dans une grande étendue du Hainaut, que j'ai détaché cette province du pays wallon en opposant la taille moyenne de la région sud-est de la Belgique à celle des Flandres ou du Brabant.

J'ai tenu, en raison de l'intérêt que peut avoir ce calcul au point de vue ethnologique, à établir, d'après mes statistiques, la taille moyenne comparée des conscrits flamands et wallons, et je suis arrivé, comme M. Houzé, à une légère différence en faveur des premiers.

Voici ces calculs :

En additionnant toutes les tailles des conscrits appartenant aux levées 1902 à 1906, j'ai obtenu :

Taille moyenne du pays flamand : 165.99 centimètres.

Taille moyenne du pays wallon : 165.67 centimètres.

En adoptant la méthode employée par M. Houzé : prendre la moyenne des chiffres renseignés pour chacune des provinces, la différence est un peu plus accusée.

Taille moyenne dans les provinces flamandes : 166.21 centimètres.

Taille moyenne dans les provinces wallones : 165.84 centimètres.

L'écart de ces chiffres avec les précédents résulte du fait qu'on néglige, dans ce dernier cas, le *nombre* d'hommes incorporés dans chacune de nos provinces ; or, ce nombre varie considérablement : dans le Limbourg, il n'est que de 1,856 hommes pour l'ensemble des levées 1902-1903-1904 ; dans le Hainaut, il est de 10,416 pour la même période.

Quoi qu'il en soit, la taille moyenne des Flamands est supérieure à celle des incorporés wallons de 3 à 4 millimètres.

Un mot encore pour établir mon accord avec M. Houzé sur la signification *ethnique* des accidents rencontrés dans le tracé des courbes binomiales de la taille en Belgique et dans ses différentes provinces ; ces anomalies, signalées du reste en d'autres pays, semblaient, à mon avis, en contradiction avec la loi de Quetelet, dont je n'ai pu établir l'exactitude mathématique malgré l'importance de la série étudiée (97,428 conscrits). M. Houzé estime que le manque d'homogénéité des sujets est la vraie cause de cette con-

tradition ; il me paraît dès lors impossible, en Belgique du moins, de prouver, à l'aide de statistiques, l'exactitude absolue de la loi binomiale.

En terminant, M. Houzé conteste même la possibilité de faire des recherches d'anthropologie criminelle parce qu'elles devraient être précédées de recherches similaires chez des sujets normaux, appartenant aux mêmes localités d'origine que celles des délinquants étudiés ; or, ces recherches sont pratiquement impossibles, les moyennes anthropométriques variant de village à village et s'écartant parfois notablement de la moyenne de taille de la province.

« Aussi longtemps que ces conditions de parfaite identité d'origine ne sont pas rigoureusement établies, les prétendus caractères de criminalité, dit-il, ne seront que des variétés d'un type de croissance ou d'un type ethnique. »

La question est de trop grande envergure pour être discutée à propos de ma communication sur la taille ; mais je conçois aisément que dans de telles conditions M. Houzé recule devant la tâche à laquelle le conduirait sa façon de comprendre les recherches d'anthropologie criminelle ; heureusement pour moi, et je suis en bonne compagnie puisque en divers pays ce genre de travaux se poursuit avec succès, l'étude du délinquant n'est pas ramenée à la constatation exclusive des caractères ethniques. Certes, ceux-ci offrent une certaine importance parce qu'ils expliquent bien des erreurs commises par l'école lombrosienne, pour avoir généralisé, à tort et trop vite, de soi-disant indices de criminalité, retrouvés quelques années plus tard et dans les mêmes proportions chez des gens honnêtes. Au point de vue des études criminologiques, l'intérêt des caractères ethniques est plutôt secondaire, et il faut s'efforcer de dégager le terrain d'un élément qui expose à de faciles erreurs. Quant aux anomalies dues au type de croissance, rien ne prouve jusqu'à présent qu'elles ne dépendent pas, en partie du moins, des mêmes causes que l'état de criminalité. D'ailleurs, l'étude des délinquants est bien plus vaste : elle comprend, outre la recherche de leur conformation anatomique, faible partie de cet ensemble, la recherche de leurs réactions fonctionnelles, sensorielles et psychiques, et surtout l'étude de leur milieu, ce facteur d'étiologie criminelle dont les recherches modernes et les travaux de M. Houzé notamment tendent de plus en plus à établir l'influence prédominante.

C'est dire que la manière de voir, légèrement paradoxale, de mon

distingué contradicteur, n'est pas faite pour me décourager; je compte, du reste, reprendre avec lui, à un point de vue plus général, la discussion de cette intéressante question, et nous arriverons, je l'espère, à nous mettre d'accord pour tracer un plan d'ensemble de recherches d'anthropologie criminelle en Belgique.